

Table with subscription rates for the city and abroad.

ADONNEMENTS POUR LA VILLE: UN AN \$6.00, SIX MOIS \$3.00, etc.

ADONNEMENTS A L'ETRANGER: UN AN \$10.00, SIX MOIS \$5.00, etc.

EDITON HERDOMA (IRE). ADONNEMENTS: \$1.00

Cette édition de douze grandes pages de ma en outre une feuille de 10 pages de feuilleton, paraissant à la fin de l'année à volume de plus de 100 pages.

5me ANNEE

LE CHASSEUR CANADIEN

(No 120) (Suite.)

Une flèche décochée par une main invisible passa en sifflant à l'entour de Diaz et l'interrompit. Le temps pressait en effet, et après avoir jeté cet avis incomplet, l'aventurier piqua des deux en criant d'une voix retentissante, comme dernier avertissement à ses amis: « Sentinelle, prenez garde à vous! »

CHAPITRE VII

OU BARAJA TOMBE DE PIERRE EN CHAUD MAL.

Pour exprimer l'origine et la nature du nouveau danger qui menaçait les trois chasseurs, il faut revenir au moment où nous avons laissé le malheureux Orocho suspendu au-dessus du gouffre, serrant entre ses bras le bloc d'or qu'il venait d'arracher avec tant de peine du flanc de rocher.

Baraja était employablement tranché les tons de la corbeille les uns après les autres, en entretenant son affreuse besogne de prières furieuses et de malédictions supplantes. Le dernier fil qui retenait le gambusino s'était rompu de lui-même; c'était donc bien le corps d'Orocho que les chasseurs avaient vu traverser comme un bûche noir le voile transparent de la chute d'eau.

Épouvanté de ce qu'il venait de faire, non pas du meurtre qu'il avait commis, mais de la disparition du bloc d'or, Baraja jeta au fond du gouffre un regard de désespoir. Mais il n'était plus temps; l'abîme ne devait plus rendre ce qu'il avait englouti.

Il était assez tard déjà quand Baraja s'était résolu à quitter momentanément le val d'Or. Il n'avait tout pensif le chemin qu'il avait parcouru le matin avec Estévan, Orocho et Diaz loin de se douter que ce dernier galopait à quelque distance derrière lui.

Il était assez tard déjà quand Baraja s'était résolu à quitter momentanément le val d'Or. Il n'avait tout pensif le chemin qu'il avait parcouru le matin avec Estévan, Orocho et Diaz loin de se douter que ce dernier galopait à quelque distance derrière lui.

« J'ache! cria Diaz en lui barrant le passage, vous ne ferez pas deux fois en ma présence. » Au même instant, les Apaches entraient les deux cavaliers, et ce fut bien malgré sa volonté que Baraja prit part à la lutte mortelle qu'il voulait éviter.

C'étaient les deux cavaliers dont les deux mexicains combattant encore dans le camp avaient vu les héroïques efforts. Diaz avait arraché le casse-tête des mains d'un Indien et s'en servait avec un effrayant succès. C'est lui aussi qu'on a vu échapper à la fin à des ennemis trop nombreux pour qu'il pût espérer de les vaincre; le pionnier dont des cris de triomphe avaient signalé la capture, le blanc attaché à l'arbre en attendant le supplice, c'était Baraja.

(A continuer.)



F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Rédaction M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

MONTREAL, MARDI 11 JANVIER 1887.

REPRODUCTIONS. LA POSSESSION

(De L'Univers.)

La théorie de la possession tient une grande place dans notre droit rural. La distinction du possesseur et du détenteur est la source d'une multitude de procès. Le juge de paix décide le possesseur; le détenteur, qui est l'action en revendication de propriété va au tribunal d'arrondissement. L'opposition entre la possession et la propriété est flagrante. Le possesseur a sur la propriété; il prend, il empêche sur son voisin, et espère qu'un jour la prescription couronnera ses efforts. Il a besoin de la possession pour arriver à la prescription. Et s'il a possédé depuis un an et un jour, il est maintenu dans sa possession par le juge de paix, et son adversaire est obligé de l'attaquer au pétitoire. Il s'agit de cultivateurs ayant des parcelles non bornées, quelquefois imperceptibles. Les frais d'un procès sont souvent supérieurs au dommage causé. Alors celui qui a empiété reste possesseur. Les baux ne servent pas toujours à trancher les différends; ils mentionnent des contenances inexactes, les ventes sont faites en indiquant plus qu'il n'y a et sans garantie de contenance. Chaque loi est ainsi un nid à difficultés ou à procès. Comment borner tant de pièces de terre insignifiantes? Le bornage emporterait la valeur de la propriété. Par ailleurs la parcelle bornée n'échapperait pas aux divisions et subdivisions qui impose la loi des partages forcés. Le bornage serait toujours à recommencer. Les limites des champs sont imprécises; et vu la petitesse des champs les limites occupent beaucoup d'espace. Le paysan excelle à les reculer. Cette façon de s'arrondir prend le nom de possession. Si le voisin s'aperçoit à temps de l'empiètement, il s'adresse au juge de paix. L'empiète est difficile à déterminer; les deux voisins se surveillent et les hostilités reprennent à la première occasion.

Il semble que l'empiète soit un délit et qu'il devrait être réprimé comme tel. Le législateur le qualifie de possession, et à ce titre, le protège. Vous empiétez sur le sol de votre voisin dans un but d'appropriation; le législateur ne juge pas cette action coupable; il ne vous demande que de la prolonger suffisamment. Si vous êtes maladroit ou si votre adversaire déjoue votre projet, vous en serez quitte pour rentrer dans vos limites; la loi ne vous en veut pas autrement. La possession est donc une propriété inférieure ou un acheminement légal à la propriété. Comment, sur un sol approprié, chacun peut-il acquiescer ainsi par voie d'empiètement? Les biens sont-ils au premier occupant? Il ne dirait-on pas que la possession reconnue par nos lois, est une conséquence de la théorie du premier occupant? Il en est ainsi, et il faut remonter au droit romain pour saisir le procédé qui transforme le fait en droit. Le peuple romain a réuni le monde en province ou en pays vaincus; le mot de province n'a pas d'autre signification. Le principal effet de la conquête, c'est la confiscation du sol.

Le peuple romain en devient propriétaire; et c'est en qualité de propriétaire qu'il en tirait des impôts. Les vaincus gardaient le sol pour le cultiver; mais ils étaient censés possesseurs, n'ayant qu'un titre incertain. Par la suite, le sol provincial acquit une sorte de stabilité; mais il reste admis, en principe, que l'empereur, successeur du peuple romain, avait le droit universel de propriété, et que toutes les tenures dépendaient de lui. En définitive, les possessions, par leur importance et leur étendue, étaient la vraie propriété romaine. Les subtilités du droit romain, l'occupation, la détention, la possession, sont inapplicables. Saviez-vous les exposés dans son livre confus sur la Possession. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que la possession est le triomphe du fait sur le droit, et que, par elle, le fait et le droit se confondent. Les textes du droit romain supposent fréquemment qu'un homme est dépourvu de son champ; ils tranchent les questions de droit relatives à ce genre d'événement. Il semble que, dans les litiges privés ou de famille, rien ne lui assure sous l'empire, et que tout droit, pour se défendre, ait besoin d'une force matérielle immédiate. C'est, en effet, la situation générale; ce qui explique l'importance juridique des faits, des actes de violence ou de force. Si le droit public était fondé sur la conquête, le droit privé reposait par analogie, sur la force et sur la ruse, légèrement palliées de formules juridiques.

Des personnes faisant usage de bois sans en avoir le droit, (chêne, ébène) et d'autres habitudes semblables. Le régime peut être administré dans du ou en cas, sans que la personne s'en aperçoive si on le desire. Faites parvenir ce en estampilles pour livre et certificats de ceux qui ont été guéris.

Des personnes faisant usage de bois sans en avoir le droit, (chêne, ébène) et d'autres habitudes semblables. Le régime peut être administré dans du ou en cas, sans que la personne s'en aperçoive si on le desire. Faites parvenir ce en estampilles pour livre et certificats de ceux qui ont été guéris.

Des personnes faisant usage de bois sans en avoir le droit, (chêne, ébène) et d'autres habitudes semblables. Le régime peut être administré dans du ou en cas, sans que la personne s'en aperçoive si on le desire. Faites parvenir ce en estampilles pour livre et certificats de ceux qui ont été guéris.

Des personnes faisant usage de bois sans en avoir le droit, (chêne, ébène) et d'autres habitudes semblables. Le régime peut être administré dans du ou en cas, sans que la personne s'en aperçoive si on le desire. Faites parvenir ce en estampilles pour livre et certificats de ceux qui ont été guéris.

VOULEZ-VOUS

CONTRAIRE L'ENDROIT OÙ VOUS POUVEZ ACHETER UN

SAFE

DE SECONDE MAIN? C'est chez Goldie & McCulloch 298 rue St-Jacques

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

VOULEZ-VOUS

UN SAFE

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

ayant obtenu la Médaille d'Or et l'épreuve du feu

TARIF DES ANNONCES.

Table with rates for different types of advertisements.

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

Par ligne... Par ligne... Par ligne...

THEO. DAOST, ARCHITECTE, 30 RUE ST-JACQUES

Annuaire Catholique (Illustré) Vie des Saints, Illustrée

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER (Ayer's Hair Vigor)

16 ANNEES DE SUCCES Extraits de Silverman

ACHILLE TALBOT AVOCAT

LA PLUS Grande Agence de Propriétés MONTREAL ET DU CANADA Parent Freres

LE CARNIVAL Programme officiel des Fêtes

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL

Modiste de Paris MADAME P. BORNIER

CODE MUNICIPAL PAR L'HON. JUGE MATHIEU

REPRÉSENTANTS Département des Annonces de L'Etendard

VIN DE QUININE CAMPBELL LE GRAND TONIQUE Du JOUR

ACHILLE TALBOT AVOCAT

LA PLUS Grande Agence de Propriétés MONTREAL ET DU CANADA Parent Freres

LE CARNIVAL Programme officiel des Fêtes

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL

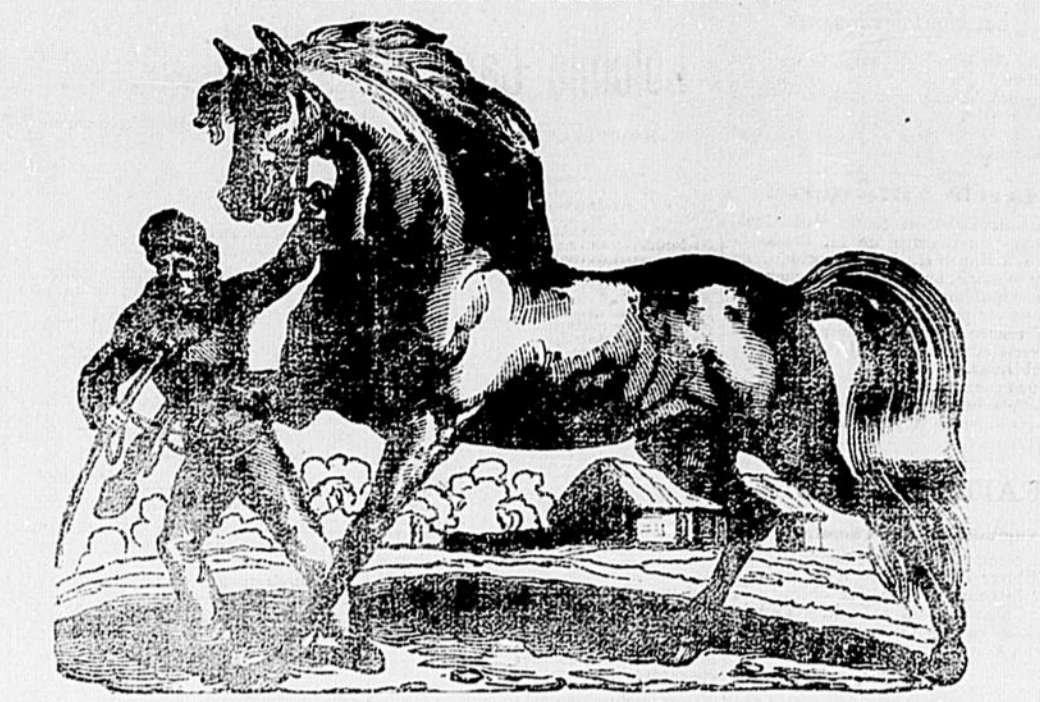
Modiste de Paris MADAME P. BORNIER

CODE MUNICIPAL PAR L'HON. JUGE MATHIEU

LES COIFFIERS DE PROFESSION

Extrait Aromatique De JONAS

La Poudre Engraisse et Nourrissante POUR LES CHEVEUX



(MARQUE ENREGISTRÉE) Cette poudre est stomacale, diurétique et nourrissante...

ACHILLE TALBOT AVOCAT

LA PLUS Grande Agence de Propriétés MONTREAL ET DU CANADA Parent Freres

LE CARNIVAL Programme officiel des Fêtes

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL

Modiste de Paris MADAME P. BORNIER

CODE MUNICIPAL PAR L'HON. JUGE MATHIEU

LES COIFFIERS DE PROFESSION

Extrait Aromatique De JONAS

UNION CATHOLIQUE Conférence de M. P. B. Mignault

La constitution Anglaise Les séances de l'Union sont toujours de plus haut intérêt...

LE CARNIVAL Programme officiel des Fêtes

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL

Modiste de Paris MADAME P. BORNIER

CODE MUNICIPAL PAR L'HON. JUGE MATHIEU

LES COIFFIERS DE PROFESSION

Extrait Aromatique De JONAS

ECHOS DE PARTOUT

Deux évènements à Charlottetown, le Prince Édouard...

LE CARNIVAL Programme officiel des Fêtes

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL

Modiste de Paris MADAME P. BORNIER

CODE MUNICIPAL PAR L'HON. JUGE MATHIEU

LES COIFFIERS DE PROFESSION

Extrait Aromatique De JONAS

DEPECES DE LA NUIT ET DU MATIN

Canada Ottawa, 9-37 degrés en-dessous de zéro...

ÉTATS-UNIS San Francisco, 9-Des avis de Chine...

Amérique Centrale Le choléra sur le navire

FAITS DU JOUR Incendie à St. Lambert

Incendie à St. Lambert (continued)

Incendie à St. Lambert (continued)

Incendie à St. Lambert (continued)

Incendie à St. Lambert (continued)

Incendie à St. Lambert (continued)

Incendie à St. Lambert (continued)

On qui suit a paru dans notre

Bibliothèque de nos livres.

CHANT LA

—Sir Charles Tupper doit revenir en Canada le semaine prochaine.

—Sir John Macdonald sera de nouveau candidat dans Carleton.

—M. Landry, M. P. est actuellement dans Montserrat.

—Une association concertatrice vient de se former au fort MacLeod.

—On dit que M. Louis Taché, avocat, sera le candidat conservateur dans le comté de Rimouski.

—Toutes les listes des électeurs de la paroisse ont maintenant déposées au greffe de la Couronne en Chancellerie.

—On assure que l'on Peter Mitchell se propose de poser sa candidature dans la division ouest de Montréal.

—M. Tassé ne sera pas élu par acclamation dans la paroisse de Saint-Jacques. Plusieurs candidats ont déjà eu, pour lui faire de l'opposition.

—Les objections préliminaires produites par M. Nalet, dans sa contestation d'élection, ont été renvoyées le trente décembre, avec dépens.

—L'on télégraphie de Winnipeg que M. Royal sera de nouveau candidat pour porter sa candidature dans le comté de Provencher.

—La commission chargée d'examiner les réclamations des Métis doit tenir ses séances, dans le cours de ce mois, dans le comté de Westmount.

—A une convention électoralice tenue ces jours-ci à Chatham, l'hon. Michel Adams a été choisi comme candidat dans le comté de Northumberland aux prochaines élections fédérales.

—Dit le Courrier du Canada: «On nous prie d'annoncer que les privilèges accordés aux officiers militaires du clergé sur le chemin de fer du Pacifique, entre Québec et Montréal, seront à l'avenir discontinués.»

—Une séance en Conseil des Ministres Fédéraux a eu lieu à Ottawa aujourd'hui; il est dit que l'on a tenu un conseil en conseil à ce sujet, et que les élections fédérales dans le mois de février prochain.

—Le Globe annonce qu'il tient d'une excellente autorité que la proclamation dissolvant les chambres fédérales a été signée, jeudi, par Son Excellence le Gouverneur Général.

Quant à la proclamation annonçant les élections, elle sera probablement signée lundi.

ELECTIONS MUNICIPALES

Quartier St-Jean-Baptiste

Au tirage au sort, cette après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, entre les électeurs Les Villeneuve et Lamontagne, M. Lamontagne a été désigné comme électeur sortant de charge.

Quartier St-Louis

L'approche des élections municipales fait surgir de nouvelles candidatures dans les différents quartiers.

Ce matin un de nos reporters s'est rendu auprès de M. Louis Boissieu, le nouveau candidat dans le quartier St-Louis. M. Boissieu, lui a dit qu'une réclamation portant la signature de plus de trois cents électeurs du quartier lui avait été présentée le priant de vouloir bien se porter candidat en remplacement de M. l'évêché Berger qui a signifié l'intention de ne plus briguer des suffrages de ses électeurs.

M. Boissieu est un homme actif, entreprenant, et qui a en son énergie de vouloir à la tête d'une maison commerciale les plus importantes de Montréal. Il est âgé de 33 ans et est entré dans le commerce à l'âge de 21 ans.

On mentionne le nom de M. Emile Lavigne, boucher, comme devant lui faire de l'opposition.

Quartier St-Jacques

Dans ce quartier M. Dupuis et M. Huet ont pour leur part assuré par une forte majorité.

Quartier Est

M. l'évêché Grenier, a dit-on, manifesté l'intention de poser sa candidature dans ce quartier, en opposition à celle de M. L. H. Sénécal.

Quartier St-Hochelaga

Une députation des électeurs de ce quartier s'est rendue hier au soir chez M. J. Gauthier le priant de se porter de nouveau candidat dans ce quartier.

Quartier St-Marc

M. Jeannot n'a pas encore d'opinion.

La Matricule

Il ne faut de doute pour personne que M. Beaumont ait de nouveau l'intention de poser sa candidature à la mairie, et les commentaires sur leur train depuis l'assemblée tenue samedi soir à Queen's Hall.

SAINT-HENRI.

La mairie et le Conseil

On procède actuellement aux élections municipales dans la ville de St-Henri.

M. Lachapelle et Dagenais ont été élus pour le conseil municipal, et M. Lachapelle pour le poste de maire. Partout la lutte se fera entre eux.

Les conseillers qui étaient au nombre de quatre, ont été élus par acclamation dans les quartiers suivants:

Quartier St-Henri—M. Alphonse Normand et Antoine Ebbier.

Quartier St-Augustin—M. P. Daignault et Moïse Benoit.

IL SE TUE

Un fait des plus déplorables est arrivé ce matin vers les 7 heures, chez M. J. R. Baridon, rue Ste Catherine, un jeune homme de 23 ans, du nom de Henri Vernier, s'est suicidé, en se coupant la gorge avec un rasoir. Le malheureux était devenu fou depuis la veille. Cependant l'adresse qu'il parait avoir mis dans l'exécution de son fatal projet, démontre en quelque sorte, qu'il avait recouvré quelque peu la raison. Le rasoir dont il s'est servi avait la lame brisée.

Il s'est coupé les deux carotides et la tache d'arrêt d'un seul coup.

L'incision s'est faite en si peu de temps que la lame n'était presque pas rongée par le sang qui coulait avec abondance.

Un de nos reporters s'est rendu sur les lieux immédiatement. Le cadavre était étendu à plat sur le sol, la tête en arrière, et les bras étendus à ses côtés. Les yeux étaient fermés, et les lèvres livides. On ne pouvait rien faire pour le sauver.

Le cadavre a été transporté au bureau de la morgue, et sera enterré demain.

Le mort n'est pas encore dénommé.

Le mort n'est pas encore dénommé.

Le Bourgeois Gentilhomme

C'est ce soir, à 7.30 heures, que sera représenté à la salle académique du collège St-Marie, rue Bleury, Le Bourgeois Gentilhomme, comédie en cinq actes de Molière.

Voici le programme de cette très intéressante soirée:

PERSONNAGES DE LA COMEDIE

M. Jourdain, bourgeois..... Le Caron, Oronte, son frère..... Les Louangeurs, Charles, futur gendre de M. Jourdain, Dorante, marquis..... Jean Prévost, Nicolas, valet de M. Jourdain, Coiffeur valet de Dorante, Ose, Gladius, Un Maître de Musique..... H. Lesage, Un Maître de Danse..... Chs Prieur, Un Maître d'Armes..... Chs Beaubien, Un Maître de Philosophie, Eng Bédar, Un Maître Tailleur..... Jér. Décarie, Un Elève du Maître de Musique..... Geo Perreault, Un Garçon Tailleur..... Geo St-Onge, Premier Laquais..... Ern. Prévost, Second Laquais..... R. de Beaujeu.

PERSONNAGES DU CONCERT

H. Lesage, Alb. Germain, M. Matte, P. Barrette, M. Mirault, Chs Beaubien, Chs Charbonneau, Tancr. Pagnuelo, Thos. Hart, A. Mirault, Geo Perreault.

PERSONNAGES DU BALLET

Chs Prieur, T. Parizeau, Plante, Jér. Décarie, A. Desjardins, E. Asselin, Chs. Charbonneau, Alf. Dubuc, T. Pagnuelo.

OUVERTURE

«Mosquita» (Piano)—Bucneller—M. le prof. Clerk et son élève Chs. Charbonneau.

Premier Acte

«Le Citron Confit»—(P. du Cerceau, S.J., A. Richard, J. Deschatelets, A. Quintal.

Deuxième Acte

L'Espiglerie—(Bachmann)—Geo Perreault.

Troisième Acte

L'Envers du Ciel—(Berrat)—R. de Lorimier.

Quatrième Acte

CHANT TURC

Cinquième Acte

Poudre et Farine—A. Quintal et R. de Lorimier.

Admission.....25 cts.

La consommation d'eau de la ville

Le tableau d'eau indique le nombre de gallons d'eau pompés pour l'approvisionnement de la ville pendant ces deux dernières années, ainsi que la proportion quotidienne pour le même temps.

NOMBRE TOTAL DE GALLONS POMPÉS

1885 1886

Janvier..... 340,093,296 390,301,182

Février..... 326,895,295 351,974,566

Mars..... 347,921,813 378,062,378

Avril..... 346,266,447 384,194,848

Mai..... 367,563,174 389,186,026

Juin..... 356,486,651 389,884,869

Juillet..... 39,422,812 421,454,799

Août..... 395,108,307 419,395,517

Septembre..... 396,299,293 426,299,293

Octobre..... 335,481,064 347,450,529

Novembre..... 374,860,415 335,456,820

Décembre..... 380,785,235 355,814,421

Total pour l'année..... 4,269,234,016 4,614,679,240

PROPORTION QUOTIDIENNE

1885 1886

Janvier..... 10,970,551 12,151,651

Février..... 10,474,813 11,974,848

Mars..... 14,224,575 12,195,561

Avril..... 11,642,515 12,966,562

Mai..... 11,856,872 12,551,388

Juin..... 11,832,888 12,882,229

Juillet..... 12,716,236 12,530,215

Août..... 12,777,687 13,618,242

Septembre..... 11,750,250 13,543,309

Octobre..... 12,434,750 12,498,404

Novembre..... 12,495,355 11,819,895

Décembre..... 12,289,593 11,477,885

Proportion pour l'année

1885 1886

Janvier..... 10,970,551 12,151,651

Février..... 10,474,813 11,974,848

Mars..... 14,224,575 12,195,561

Avril..... 11,642,515 12,966,562

Mai..... 11,856,872 12,551,388

Juin..... 11,832,888 12,882,229

Juillet..... 12,716,236 12,530,215

Août..... 12,777,687 13,618,242

Septembre..... 11,750,250 13,543,309

Octobre..... 12,434,750 12,498,404

Novembre..... 12,495,355 11,819,895

Décembre..... 12,289,593 11,477,885

L'embargo sur les chevaux

Les autorités américaines nous envoient un procès-verbal de l'embargo sur les chevaux.

Il y a quelque temps un cultivateur des Deux-Monts, nommé le laite Lalande vint à Montréal et échangea son cheval avec celui d'un cocher du nom de Concédine qui demeure sur la rue Lagacchière. Quelques heures après son retour à l'appartement, son cheval était malade. M. Daubigny, vétérinaire métricien, déclara qu'il était atteint de la morve.

Le Dr Laberge, médecin de la Cité, demanda à l'inspecteur du gouvernement, M. McMichael, de le faire mener. Celui-ci lui répondit que rien dans la loi lui permettait d'en agir ainsi.

Les autorités de Washington, après avoir appris ce fait, ont immédiatement mis l'embargo sur les chevaux du district de Montréal. Cependant l'affaire était de peu d'importance car sur les représentations du Dr Laberge, M. Lalande a consenti à tuer son cheval.

Comme le pas peut se répéter encore, le Dr Laberge a fait un rapport au comité de santé et autorisation, lui a été accordée d'écrire à Ottawa pour demander une loi à cet effet. On a répondu qu'il n'y avait rien de tel.

La Banque d'Exchange, maintenant faillite, et que pendant son administration, il s'était occupé à spéculer à la Bourse, et ce, au détriment de la Banque, a été déclaré insolvable, et les créanciers ont été déclarés insolvablement.

La Banque d'Exchange vs Matthew H. Gault

Le juge Taschereau a rendu jugement ce matin dans cette cause.

Cette action était intentée pour recouvrer deux items dont l'un de \$185,147 et l'autre de \$3,781.

La déclaration alléguait que le défendeur, en 1878, avait été président de la Banque d'Exchange, maintenant faillite, et que pendant son administration, il s'était occupé à spéculer à la Bourse, et ce, au détriment de la Banque, a été déclaré insolvable, et les créanciers ont été déclarés insolvablement.

Le Banquet de l'Asile du Sacré-Coeur

N'oubliez pas que c'est ce soir l'ouverture du banquet de l'Asile du Sacré-Coeur, rue Pallan; n'oubliez pas aussi que c'est en faveur d'une belle œuvre de charité.

D'agréables surprises attendent les visiteurs qui ne manqueraient certainement pas d'aller admirer les jolies peintures et les belles statues.

Les chœurs urbains possèdent à proximité de l'établissement.

Contestation de Montréal-Ouest

EXAMEN DE M. HALL

Ce matin, en cour de Pratique et devant le juge Doherty, a commencé l'examen de M. Hall.

On l'a interrogé sur l'organisation de ses comités. M. Tremblay, avocat de M. Stephens, a demandé à M. Hall de produire les livres de ses agents. M. Hall répond que conformément à ce qui lui avait été ordonné, il a apporté ses livres au nombre de sept.

M. Tremblay a insisté pour que le défendeur fasse la production des livres de ses propres agents. M. Hall prétendit que ces documents étaient personnels et qu'il ne les produirait que sur un ordre formel de la cour. Le juge dit que si ce sont des documents personnels on ne peut le forcer à les produire.

M. Tremblay obtint de faire suspendre la décision sur ce point. L'examen se continua alors sans toucher aucun fait important.

Les cimetières

Il y a eu la semaine dernière 82 inhumations dans le cimetière catholique et 14 dans le cimetière protestant.

Dans les premiers, on remarque 6 cas de diphtérie et 2 cas de fièvre typhoïde et dans les derniers 1 cas de diphtérie et un cas de fièvre typhoïde.

Décision des arbitres

MM. J. G. Brodie, Joseph Rielle et W. Evans, les arbitres nommés pour régler la réclamation de M. Décarie, du Coteau St-Pierre, contre la Cie de chemin de fer «Atlantic, North Western and Ontario and Quebec» ont rendu leur jugement, accordant à M. Décarie la somme de \$2,714, au lieu de celle de \$1,750 offerte par la Cie pour les terres dont elle était emparée.

Association St-Jean-Baptiste

SECTION DE ST-LOUIS ET DE MILE END

Les Messieurs suivants ont été élus, hier, officiers de cette société.

Président, H. A. Lemieux.

Vice-président, Magloire Hotte.

2e Vice-président, J. Bélanger fils.

1er Commissaire ordonnateur, Ovide Lapiere.

Treasorier, Jos. Chartrand.

Secrétaire, Arthur St-Maurice.

Ephémérides

8 JANVIER 1801—3e Parlement du Bas Canada.

8 JANVIER 1808.—Funérailles de la maréchal Nelson.

9 JANVIER 1873—Mort de Napoléon III, à Chislehurst, Angleterre.

10 JANVIER 1870—Insurrection à Haïti; le général Salnave est vaincu.

10 JANVIER 1842—Arrivée de Sir Chs Bagot au Canada.

10 JANVIER 1816—Grande bataille de la Nouvelle-Orléans, perdue par les Anglais contre les Américains.

10 JANVIER 1840—Fondation de la première ligne de dépêches postales, pour les ouvriers, en Angleterre.

Jugements

L'hon. Juge Oulmet a rendu jugement, ce matin, dans les causes suivantes:

—Mathieu vs Vian, cause en dommages, dans laquelle le demandeur réclamait du défendeur le montant d'une année de gages pour travail sur un compte d'achat de bois.

—Le défendeur avait engagé en janvier 1885, pour diriger un travail sur sa ferme, un malin il le renvoyait sans raison plausible, de là, la poursuite.

Le juge a accordé tout le montant des dommages au demandeur, c'est-à-dire \$389.

—Sun Life Insurance Co, vs Darling. Dans cette cause la Compagnie poursuivait le défendeur pour une application de assurances, qu'il avait signifié, sans motif, de refuser de payer. L'action a été renvoyée avec dépens.

—Dans la cause de Guindan vs Fatt le juge a décidé que la saisie-revendication était mal fondée et a renvoyé l'action sans dépens.

—Dans la cause de Malo vs Williams manufacturing Co, le demandeur, marchand de bois, réclamait du défendeur un compte courant entre les deux parties pour une certaine livraison de bois faite au défendeur par le demandeur.

Le défendeur prétendait que le bois qui lui avait été livré n'était pas la mesure convenue et refusait de payer une partie de la somme réclamée.

Le juge a décidé en faveur du demandeur avec dépens.

Sculpture

Nous avons beaucoup admiré cette après-midi, une magnifique cheminée en marbre canadien, exposée dans une des vitrines du St-Jacques.

Cette cheminée est sculptée avec un goût délicat et tous les ornements ne pouvaient se laisser d'examiner cet objet d'art. Elle a été faite par MM. Girard et McNeil, No. 205 rue Lamontagne.

Le marbre qui est splendide sort des carrières de M. H. Benjamin, de Phillipsburg, Québec. On nous a dit aussi que ces messieurs ont sculpté des statues en marbre d'«Hélios», ainsi que des autels, des monuments funéraires, etc.

Nous félicitons ces messieurs sur leurs travaux et nous sommes certains que tous nos lecteurs se feront un devoir d'encourager nos artistes canadiens.

Cour du Recorder

Sous la présidence de Son Honneur le Recorder de Montréal.

Il y a eu 3 causes importantes sur la liste, ce matin, en cette Cour.

Voici les plus intéressantes:

Rose Anna Angers, demeurant rue Vitré âgée de 34 ans, surprise en flagrant délit de vagabondage, par le constable (maître), comparait en cour, devant Son Honneur, qui la condamne à 3 mois de prison \$10 ou trois autres mois.

M. Walker, époué de place, âgé de 19 ans, pour avoir laissé adjoindre à sa signature à la porte d'une maison pendant vingt minutes, a été condamné à \$1 ou 8 jours. John Maloney et Thomas Coffey, deux de ses amis pour avoir prêté leur noms au document, le constable, ont été condamnés à 8 jours.

La police va faire une descente dans cette maison, où l'on soupçonne qu'il se vend de la boisson sans licence.

Urie Larue, employé de M. Davis & Fils, fabricant des cigares, âgé de 17 ans, accusé d'avoir quitté le service de son patron sans permission, a comparu devant Son Honneur, et a été condamné à 3 mois de prison ou trois autres mois.

Le Recorder a suspendu la sentence à condition qu'il se remette au travail.

Anthropométrie

Le détective Lapointe a arrêté cette après-midi, à deux heures, une petite fille du nom de Emélie Landry et elle a aussitôt comparu devant la Cour du Recorder. Voici les faits: Cette petite fille dont la mère est morte et le père actuellement au pénitencier, est élevée par son grand-père, madame Bourgeois, âgée de 63 ans, qui est une femme d'âge avancé, mais qui n'a pas de ressources.

Dernièrement, madame Dufour qui demeure No. 13 rue Leduc et qui est la sœur de Emélie Landry entendit dire que la jeune Bourgeois menait sa sœur chez un maître de musique pour qu'elle alla la chercher et la ramena chez elle.

Un des secrétaires de la légation a

Les biens des Jésuites

Une dépêche nous annonce qu'il est rénuméré à Québec que la question des biens des Jésuites est enfin définitivement réglée.

Nous ne connaissons pas encore dans quel sens.

Cerere Ville-Marie

Les membres du cercle Ville-Marie profitant du passage de M. Benjamin Suite à Montréal, jeudi prochain, de cette semaine, ont décidé de donner une séance publique le même soir et M. Suite a été prié de faire les frais de la conférence. Il a choisi pour sujet: Découverte et premiers établissements au Nord-Ouest.

Tous ceux qui ne sont pas porteurs de billets de saison pourront se procurer des billets à la porte le soir même de la séance.

FAITS DU JOUR

La Commission des Chemins de fer

La Commission Royale nommée pour considérer l'opportunité d'établir une cour de commissaires des chemins de fer, se réunira à la salle du conseil de la Chambre de Commerce, mercredi prochain.

Mort subite

Un nommé Deneault, demeurant rue Grand, est subitement hier après-midi, vers 3 heures. Le corcher a été notifié.

A l'Hôpital

Le Dr Bonnard a été appelé hier au soir à l'hôpital de St-Jacques, pour le cas de Mary Healy, qui se trouvait malade. Le docteur jugeant son état grave, l'envoya à l'hôpital général.

Vol

John Hanlan, a comparu, ce matin,